

M. l'abbé Pécheur donne lecture d'une notice sur un procès soutenu par Fabre d'Eglantine à propos d'une de ses comédies :

Parmi les nombreux dossiers laissés par feu M. Simon Quinquet, d'Oulchy-le-Château, ancien procureur au Parlement (1), il s'en trouve quelques-uns d'intéressants sur des personnages importants de la Révolution. Déjà nous avons dépouillé et publié ceux qui concernent des procès de Mirabeau et de Marat dont il fut le mandataire.

Dépositaire de ses papiers, nous y avons encore découvert une liasse qui fait connaître un autre procès de Fabre d'Eglantine, contemporain des premiers, et qui a joué un rôle non moins éclatant à cette grande époque.

Quoique tout ce qui touche à de tels hommes passionne aujourd'hui, plus que jamais, les esprits, nous ne parlerons de Fabre, comme nous l'avons fait pour les premiers, que pour arriver à la question du procès. Nous supposons qu'il n'est pas inconnu de ceux qui ont étudié ou lu l'histoire de la Révolution.

Philippe-François-Nazaire Fabre, né à Limours, en 1755, fut instruit chez les Doctrinaires et fit même partie de leur Congrégation jusqu'en 1777. Il professa à Toulouse et cultiva tous les arts d'agrément, se livrant surtout à la poésie. C'est dans cette ville qu'il obtint l'*Eglantine d'or*, à la célèbre Académie des Jeux Floraux, d'où lui vint le surnom d'*Eglantine*. Ayant quitté la Congrégation qui l'avait élevé, il voyagea, se livra

(1) M. Simon Quinquet, successeur du procureur Bohaire, passa encore à Paris les premières années de la Révolution. Etant revenu à Oulchy, il reprit l'étude de notaire de son père, devint maire et enfin juge de paix. Son fils nous a légué tout son ancien fonds.

aux aventures, se fit acteur et enfin poète dramatique. Plusieurs de ses pièces réussirent à Paris, d'autres tombèrent. Parmi celles-ci fut : *Le Prèsomptueux* ou *L'homme imaginaire*, comédie en 5 actes et en vers. Elle fut, dit un biographe, « étouffée par une cabale qui avait pris l'auteur en aversion ».

C'est cette cabale, dont on trouve les détails dans le dossier du procès, que M. Quinquet eut à suivre pour Fabre d'Eglantine. Nous n'avons pas trouvé de meilleur moyen de les faire connaître que de donner la pièce elle même, surtout à cause de son côté littéraire, Fabre n'ayant pas été un poète sans mérite :

Pour le S. Fabre des Eglantines (1)  
contre le S. Fouquet du Lomboy.

M. DEVALOMBREUSE subst.

M. CLÉMENT DE BLAVETTE.

---

*Faits contenus ès plaintes et additions de plaintes rendues  
par le sieur Fabre des Eglantines contre le sieur Fouquet  
du Lomboy.*

« Le sieur Fabre d'Eglantine a composé pendant la quinzaine de Pasques (1785) un ouvrage intitulé *Le Prèsomptueux* ou *L'homme imaginaire*, comédie en cinq actes, et le soir il a lu la pièce chez la demoiselle Joly, actrice de la Comédie françoise, en présence du sieur Fouquet du Lomboy. Cette pièce a depuis été présentée

(1) Nous avons suivi l'orthographe telle qu'elle se trouve dans le dossier.

à la Comédie française et acceptée pour être représentée. Le sieur Fouquet du Lomboy, qui vit avec la demoiselle Joly, pria le sieur Fabre d'Eglantine de lui procurer ses grandes entrées à la Comédie française, en y donnant la pièce sous son nom. Le sieur d'Eglantine y consentit et l'ouvrage sur le tableau de la Comédie française est sous le nom de Fouquet du Lomboy.

« La demoiselle Joly eut le rôle de soubrette dans cette pièce, elle assista à quelques répétitions qui furent faites dans le foyer de la Comédie française. Jusque là le sieur Fouquet du Lomboy avoit vécu dans une parfaite intelligence avec le sieur d'Eglantine. On ignore les motifs de haine particulière du sieur du Lomboy au moment des grandes répétitions qui devoient se faire sur le théâtre la veille du jour pour lequel la représentation de l'ouvrage étoit annoncée, Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à la première répétition la demoiselle Joly maîtrisée par le sieur du Lomboy, sortit de la salle au quatrième acte, en annonçant qu'elle ne viendrait pas à la dernière répétition indiquée au lendemain. En vain ses camarades lui rappelèrent ses engagements envers la Comédie et le public, elle sortit en persévérant dans ses intentions. On lui écrivit à l'instant chez elle et elle refusa obstinément. Enfin à deux heures du matin, le sieur Florence, acteur de la Comédie lui écrivit une lettre dans laquelle il la menaçait de M. le Maréchal de Duras (1). Ces menaces firent plus sur elle que les représentations et elle vint le lendemain à la répétition. Sur les reproches qu'on lui fit de son obstination, elle s'écria : *Je ne suis point ma maîtresse, vous le savez, il vous est bien aisé d'en parler.* Ce fut le lendemain de cette répétition que la pièce fut jouée.

(1) Le maréchal, comme chambellan du roi, avait la direction des théâtres.

« Le matin la demoiselle Joly envoya chercher chez le sieur d'Eglantines quatre billets de parterre que ce dernier lui envoya. Le sieur Fouquet du Lomboy qui, au moyen de ce que la pièce avoit été donnée sous son nom, avoit ses entrées aux premières loges, ne s'en servit point et entra au parterre avec un des billets envoyés le matin par le sieur d'Eglantines à la demoiselle Joly.

« A peine fut-il entré au spectacle qu'il se répandit en invectives contre la pièce et son auteur. Si nous laissons, a-t-il dit, aller la pièce jusqu'à la fin les loys de la Comédie exigent qu'elle soit donnée dix fois. et pendant dix jours nous serons privés de bons ouvrages. La toile se leva et interrompit cette conversation cabalistique. La première scène fut applaudie à toute outrance. Quelques expressions informes de la seconde scène donnèrent lieu aux premiers sifflets lâchés par le sieur Fouquet du Lomboy. Il communiqua dans la salle par ses émissaires ses intentions et la pièce alloit tomber à la seconde scène si le sieur Molé (1) ne se fut avancé et n'eut observé au public que la pièce étant en cinq actes, on ne pouvoit la juger sur la seconde scène. Cette observation eut l'effet que le sieur Molé devoit en attendre. Elle fut applaudie par le public et le premier acte fut entendu tout entier, mais au second acte la cabale recommença et il ne fut plus possible de continuer. Quelques personnes raisonnables ne voyant pas dans l'ouvrage du sieur d'Eglantines un motif de réprobation universelle, invitèrent le sieur du Lomboy à se taire ; un d'eux même le désigna au sentinelle (*sic*) comme auteur et moteur des bruits qui se faisoient entendre dans la salle. Un voisin du sieur du Lomboy, et connu du sentinelle alloit l'arrêter. Le

(1) Célèbre acteur comique, auteur de divers écrits.

sieur du Lomboy se mit devant lui, le fit évader, et cria à celui qui l'avoit dénoncé qu'il étoit un f.... polisson, et qu'on ne montrait pas ainsi un homme au doigt. Cette dispute particulière et tous les bruits qui se répandaient dans la salle forcèrent les acteurs à baisser la toile et la pièce tomba.

« On sortit du spectacle, le sieur du Lomboy suivit de près l'individu qui avoit montré son voisin au doigt, et quand ils furent sous les galeries, le s. du Lomboy s'approcha de lui et le pria de vouloir bien quitter les deux personnes avec lesquelles il étoit pour venir lui parler en particulier. Cette personne le suivit, et là le s. du Lomboy lui enjoignit de se battre. La personne voulut s'expliquer, et comme il passoit beaucoup de monde, le sieur du Lomboy l'emmena sur un terrain vague entouré de bois qui est auprès de la Comédie française. Là, sans attendre aucunes explications qui lui paroissoient un refus de se battre, il tira sa canne à épée pour l'en percer sans doute, mais les amis de l'individu qui les avoient suivis voyant la chaleur de du Lomboy, s'approchèrent de lui et voulurent s'expliquer, mais le s. du Lomboy leur proposa de se battre contre eux trois avec l'individu qu'ils avoient forcé de sortir du spectacle. La garde ayant passé, le sieur du Lomboy prit la fuite et chacun se retira chez soi.

« La connaissance certaine que le s. du Lomboy avoit de l'ouvrage dont il avoit entendu la lecture chez la demoiselle Joly, l'obstination de la demoiselle Joly de ne point vouloir assister aux répétitions, sa réponse aux comédiens lorsqu'elle assista à la dernière répétition d'après les menaces d'ordre de M. de Duras, la présence du sieur du Lomboy au parterre, lorsqu'il pouvoit et devoit être aux premières loges, sa conversation avant qu'on levât la toile, tous ces faits, dis-je, prouvés par l'information annonçant que le s. du Lom-

boy est entré au spectacle dans l'intention de faire tomber la pièce.

« Quant à la provocation de duel, la preuve en est administrée par les individus à qui le s. Fouquet du Lomboy l'a proposée. »

Ce sont les seuls renseignements qui furent fournis au procureur Quinquet par un de ses confrères. Fabre d'Eglantine avait porté plainte contre Fouquet du Lomboy chez le commissaire Chenon, les 9 et 12 janvier 1786 pour violences, cabale et provocation de duel. Le procureur général renvoya l'affaire au président à cause de cette provocation au duel, mais intervint un arrêt du 30 novembre 1786 défendant à du Lomboy toute voie de fait sous peine de punition corporelle à l'égard de Fabre d'Eglantine lequel sollicitait une prise de corps contre lui. Qu'en arriva-t-il ? Les renseignements nous manquent sur ce point. Bientôt Fabre d'Eglantine, ayant poursuivi sa carrière littéraire, entrera dans le mouvement de la Révolution et sera l'un des membres les plus connus de la Convention. On sait qu'il périt sur l'échafaud avec Danton, Camille Desmoulins, et leurs amis.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Président : CHORON.*

*Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.*

---